

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES ET D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES MILITAIRES 2018-2022



« Il n’y a pas de soldats forts sans familles heureuses. »

*Florence Parly, adresse aux femmes et aux hommes du ministère des armées,
Balard, le 14 septembre 2017*

Au service de la Nation, les militaires remplissent une mission exceptionnelle dans des conditions parfois très difficiles. Dans ce cadre exigeant, et quelle que soit la nature des opérations, c’est la force morale de nos soldats qui leur permet de tenir et de défendre la sécurité et la liberté des Français.

L’exigence opérationnelle et le devoir de mobilité engendrent des contraintes qui affectent la vie quotidienne des militaires, ainsi que celle de leur famille. Le sens du service et de l’engagement de nos militaires est inébranlable et ils participent pleinement à la vie et à l’évolution de la société. Réussir ce n’est pas seulement s’accomplir dans son engagement, c’est aussi préserver une vie familiale sereine et équilibrée. Pour cela, il est nécessaire de prendre en compte les besoins et les contraintes spécifiques vécues par les militaires et leurs familles, en particulier quand l’engagement opérationnel de nos forces est si important.

Le recrutement d’un militaire, c’est l’engagement de toute une famille. Il était donc indispensable de placer les familles au centre de l’action du ministère et de les associer pleinement au parcours des militaires. C’est la condition pour permettre un engagement serein et pérenne dans nos armées.

C’est l’objet du « Plan Famille » élaboré par Florence Parly, ministre des armées, à la demande du Président de la République.

Un plan concerté, ambitieux, concret et adapté à la diversité des situations familiales.

Suite aux attentats de 2015 et 2016, des mesures significatives avaient été prises pour améliorer la condition militaire. Il fallait alors prolonger et amplifier cette démarche. ***Le plan famille apporte de nouvelles réponses visibles, concrètes et globales*** aux contraintes inhérentes à la vie militaire. Les mesures ont été élaborées pour soutenir les militaires qui portent l’engagement opérationnel et leurs familles qui en supportent les contraintes.

Ce plan a fait l’objet d’une ***vaste concertation*** et a été élaboré conjointement avec les organismes de concertation militaire et les associations. Ces partenaires seront également associés au suivi et aux évolutions du plan. Le Plan Famille est aussi l’objet d’un effort financier important et ses mesures représentent ***300 millions d’euros de crédits nouveaux sur 5 ans.***

Le Plan famille prend en compte les évolutions sociétales qui redéfinissent aujourd’hui la cellule familiale. ***La ministre des armées a retenu l’approche la plus large possible afin d’accompagner des faits de société parfois exacerbés par la singularité militaire*** : travail des deux parents, familles monoparentales, célibataires géographiques, divorcés ou séparés avec droit de visite et d’hébergement de leurs enfants.

La moitié de ces mesures s’appliqueront aussi au personnel civil du ministère des Armées et ***70% des actions seront mises en œuvre dès 2018.*** Ce plan a pour ambition de toucher directement le quotidien de nos forces, c’est pourquoi son exécution sera déconcentrée au niveau du commandement local.

4 avancées concrètes dès 2018

- **Améliorer l'accueil et l'intégration des familles au sein des unités et des garnisons en renforçant le rôle et les capacités du commandement local.** Le commandement local disposera de crédits pour l'amélioration des conditions de vie et la cohésion, au plus près des unités. Ces crédits sont portés à 11,5 millions d'euros en 2018.
- **Améliorer les offres de garde d'enfant,** car il s'agit d'une des préoccupations les plus sensibles pour les militaires et leurs familles. La mesure consiste d'une part à augmenter le nombre de places en crèches et, d'autre part, à baisser à 8 jours le plancher permettant d'accéder aux prestations sociales pour absence (PSAD). En 2018, par exemple, 240 places de crèches seront créées.
- **Permettre aux militaires séparés ayant un ou plusieurs enfants d'exercer leur droit de visite avec hébergement dans de meilleures conditions financières.** Cette mesure prévoit de mieux prendre en compte les conséquences de la séparation, en créant une prestation d'action sociale pour atténuer les frais d'accueil des enfants à hauteur de deux nuitées deux fois par mois.
- **Donner aux militaires une meilleure visibilité sur leur mobilité (anticipation de la mutation et durée d'affectation), afin de leur permettre d'effectuer des choix éclairés pour l'organisation de leur vie familiale.** L'objectif est d'éditer les ordres de mutation cinq mois avant la date d'affectation pour 80% des militaires et de mesurer annuellement cette performance. Il s'agit également de donner une meilleure visibilité aux militaires et à leurs familles sur la durée prévisible d'affectation afin de leur permettre d'organiser leur vie familiale en conséquence. Le militaire serait informé lors de la mise à poste de la durée prévisible d'affectation.

Ce plan doit améliorer rapidement le quotidien des forces. Aussi, de nombreuses autres mesures seront mises en œuvre dès 2018, parmi lesquelles :

- l'accroissement de 20% de l'effort consacré au logement familial et à son entretien ;
- l'amélioration des conditions d'hébergement ;
- l'expérimenter d'un portail digital rassemblant les dispositions d'accompagnement social ;
- la hausse de l'aide aux familles de blessés hospitalisés ;
- l'optimisation du dispositif actuel de déménagement ;
- l'extension des prestations offertes aux conjoints par l'Agence de reconversion de la défense ;
- la facilitation de l'accès à la propriété
- une meilleure communication sur les dispositifs d'aide sociale des mutuelles historiques ;
- la création de guides pour les familles des blessés et les familles endeuillées ;
- l'accès plus facile au soutien psychologique existant mis en place dans les armées ;
- une meilleure connectivité en enceinte militaire, via le wifi gratuit en garnison.

6 principes de mise en œuvre ont guidé les choix de la ministre des armées :

le décloisonnement ;

la numérisation ;

la subsidiarité ;

les particularités locales et de milieu ;

la simplification ;

le retour d'expérience et le pilotage.

Ces principes sont déclinés en **12 mesures phares**. La préparation de ce plan a mobilisé l'ensemble des directions et services du ministère et des armées. Plus largement encore, d'autres acteurs du domaine de l'accompagnement social comme l'Institut de gestion sociale des armées (IGeSA) ou l'Établissement public des fonds de prévoyance militaire et de l'aéronautique (EPFP) ont également contribué à la réalisation de ce plan concerté.

Les 12 mesures en un coup d'œil :

1. Faciliter la vie du conjoint en élargissant et en simplifiant l'offre de prestations sociales.
2. Fournir au militaire déployé un accès internet wifi gratuit en tout temps et tout lieu.
3. Amplifier le soutien moral et psychologique des familles avant, pendant et après les missions opérationnelles.
4. Exonérer de toute avance de fonds le militaire lors des déplacements en mission.
5. Offrir aux militaires une meilleure visibilité sur leur mutation.
6. Améliorer le dispositif de prise en compte des déménagements.
7. Renforcer et améliorer l'offre de logement dans les zones de densification ou de tension locative forte (métropole et outre-mer).
8. Accompagner tous les membres de la famille dans le domaine du travail, de la scolarité et de la vie associative.
9. Faciliter l'information et l'intégration des familles par la création de cellules d'information et d'accompagnement et d'un portail e-social.
10. Faciliter la capacité du commandement à organiser localement des activités de cohésion incluant les familles.
11. Individualiser les parcours professionnels en prêtant une attention particulière aux familles les plus fragiles.
12. Épauler les familles dans la douleur lors de la blessure du militaire ou de son décès.

Les 12 mesures détaillées :

- Mieux prendre en compte les absences opérationnelles

1. L'élargissement et la simplification de l'offre de prestations sociales permettra de **faciliter la vie du conjoint** supportant seul les charges de la famille pendant une absence opérationnelle en accroissant les offres de garde d'enfants et en facilitant les démarches administratives.
 - *Le nombre de places en crèches sera augmenté de 20% afin d'atteindre 2 556 places en 2022.*
 - *Pour faciliter les démarches administratives pendant l'absence du militaire, il lui sera proposé d'établir une « procuration » afin que celui-ci désigne une personne (conjoint, parent, etc.) pouvant agir en son nom auprès de l'administration militaire en son absence.*
2. Afin de permettre au militaire de rester en contact avec sa famille, **un accès au réseau internet wifi gratuit sera déployé en tout temps et tout lieu** (dans toutes les enceintes militaires et en opérations, lorsque le contexte opérationnel le permet).
 - *L'objectif sera d'étendre la « connectivité » dans les enceintes militaires (wifi gratuit en garnison).*
 - *Le SCA déploie d'ores et déjà un service de wifi gratuit au profit des militaires en opérations extérieures et engagés dans le dispositif Sentinelle. En 2018, cette mesure aura pour but d'étendre l'offre de wifi gratuite à l'ensemble des lieux de convivialité ainsi qu'à l'hébergement troupes et cadres en enceinte militaire. Elle améliorera immédiatement les conditions de vie des militaires et facilitera le lien avec leurs familles.*
3. Une attention toute particulière sera **portée au moral des familles** en amplifiant le soutien moral et psychologique, avant, pendant et après les missions opérationnelles.
 - *Les familles seront accompagnées d'un point de vue psychologique dans la durée, y compris dans les formations interarmées, comme les Groupements de soutien de base de défense (GSBdD), par exemple.*
 - *L'accès au soutien psychologique existant mis en place dans les armées (Écoute Défense, prestataire extérieur, psychologues des armées) sera facilité grâce à une meilleure communication autour de ces dispositifs.*
4. Un service exonérant le militaire de toute avance de fonds sera mis en place. Il permettra de **préserver la trésorerie des familles** lors des déplacements en mission.
 - *La mesure consistera à créer une plateforme pour les déplacements en mission (transport et hôtellerie, notamment) afin de ne pas faire subir aux familles, sur un plan financier, l'absence imposée pour des raisons de service et éviter, hors cas d'urgence, l'avance de frais par le personnel.*

- **Mieux accompagner la mobilité**

5. Les **militaires et leur famille bénéficieront d'une meilleure visibilité sur leurs mutations** (préavis et durée probable) afin de leur permettre de faire des choix éclairés d'organisation de la vie familiale.

- *Les ordres de mutation seront édités cinq mois avant la date d'affectation dans 80% des cas et pourront être adressés directement au domicile de l'intéressé. Cet objectif de 80% est un engagement fort et un suivi des écarts avec cette cible sera réalisé annuellement.*

6. Les **contraintes liées au changement de résidence** seront allégées en améliorant le dispositif de prise en compte des déménagements en métropole, dans les Outre-mer et à l'étranger.

- *Le dispositif de déménagement sera amélioré en offrant, à compter de 2019, une solution facilitée sans avance de frais et en exonérant le militaire de la recherche d'un déménageur et de l'essentiel des formalités administratives.*

7. **L'offre de logements sera renforcée et améliorée** dans les zones de densification ou de tension locative forte en métropole et dans les Outre-mer tout en facilitant l'accès à la propriété.

- *L'offre augmentera de 660 logements en métropole de 2018 à 2020. Les conventions arrivant à échéance seront par ailleurs renouvelées.*
- *Dans les zones de tension locative forte, cette action permettra d'accroître le nombre de logements à proposer.*
- *Dans les zones de faible tension locative, où le nombre de logements proposés est généralement suffisant, cette action permettra de renouveler le parc, à volume constant, pour mieux répondre aux attentes des militaires et de leurs familles.*

8. **L'accompagnement de tous les membres de la famille** restera une préoccupation majeure **en accompagnant le travail du conjoint, la scolarité des enfants et la vie associative.**

- *Le mode d'inscription des enfants de militaires en établissements scolaires et universitaires sera assoupli sur le lieu d'arrivée de la famille en cas de mutation l'année du baccalauréat. Les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation seront sollicités pour prendre en compte la mobilité par anticipation pour les civils et les militaires dans le futur logiciel gérant les admissions post-bac.*

- **Ancrer la garnison au cœur de la vie familiale, sociale et culturelle**

9. Des efforts seront menés pour **faciliter l'information et l'intégration des familles à la communauté de défense** par la création de cellules d'information et d'accompagnement des familles et par un portail e-social regroupant les offres de soutien et d'accompagnement social.

- *Les offres de prestations et de services (ASA, IGESA, portail logement, etc.) seront rendues plus accessibles grâce au développement d'une offre digitale de service, l'« e-social » des armées, facilement accessible pour tous à partir de différents supports informatiques (tablettes, smartphones, etc.). Un forum internet permettra également aux familles de proposer et de bénéficier d'un partage de bons procédés et d'actions d'entraide (recherche de baby-sitter, récupération d'enfants à l'école, garde d'animaux, petites annonces, etc.).*

10. La capacité du commandement à organiser localement des activités de cohésion intégrant les familles sera facilitée, tout en améliorant les conditions de vie des personnels hébergés dans l'unité.

- *Les capacités d'organisation d'activités de cohésion seront augmentées avec davantage de crédits « d'action sociale communautaire et culturelle » (ASC). Ces crédits sont engagés dans le cadre des comités sociaux présidés par les commandements de bases de défense.*

11. Une attention accrue sera **portée aux familles les plus fragiles** en individualisant les parcours professionnels, en particulier pour les familles monoparentales ou les couples de militaires, et en permettant aux divorcés/séparés d'exercer leur droit de visite avec hébergement dans de meilleures conditions.

- *Une prestation d'action sociale forfaitaire et limitée dans le temps sera créée pour prendre en compte les frais engagés pour la nuitée et la restauration lors de l'accueil des enfants. Le soutien financier serait de 100 euros par nuitée, majorés de 30 euros par enfant.*

12. Épauler, en coordination avec les associations d'entraide, les familles dans la douleur lors de la blessure du militaire ou de son décès en simplifiant l'accès aux informations spécifiques restera une préoccupation majeure.

- *Une communication spécifique pour les familles de blessés et les familles endeuillées sera renforcée au travers d'une « maison numérique du blessé ». Il s'agira de développer une plateforme dédiée, le « portail numérique du blessé », pour moderniser et simplifier l'accompagnement offert aux militaires blessés et à leurs familles. Cette plateforme permettra d'effectuer des démarches en ligne et favorisera un suivi des militaires blessés tout au long de leur vie avec des informations simplifiées et adaptées.*

Le plan famille : un plan ambitieux et moderne pour toutes les familles

Le **Plan d'accompagnement des familles et d'amélioration des conditions de vie des militaires 2018-2022 place la famille au cœur de l'action du ministère**. Ses objectifs permettront de mieux concilier un engagement exigeant et une vie familiale épanouie, en aidant d'abord les plus fragiles et en se penchant sur les questions de la disponibilité et de la mobilité.

Ce **plan concerté** constitue un effort budgétaire sans précédent de **300 millions d'euros supplémentaires sur 5 ans**. C'est un **plan moderne : adapté aux évolutions de la société et s'appuyant sur les opportunités offertes par la transformation numérique**, il servira toutes les familles.

Ce plan, enfin, sera **évolutif et suivi**. Les mesures prévues feront notamment l'objet d'un retour d'expérience et d'un suivi par la DRH-MD. **Conformément au souhait de la ministre des armées, Florence Parly, les conditions d'exercice du métier des armes seront une des priorités de la prochaine loi de programmation militaire.**

Les femmes et les hommes qui acceptent de se battre pour la France, pour sa sécurité et pour ses valeurs sont prêts à tous les sacrifices, jusqu'au sacrifice suprême. Avec eux, ce sont des familles entières qui vivent pleinement cet engagement hors du commun. **Les militaires et leurs familles sont le cœur de notre défense, ils sont donc le cœur de l'action de Florence Parly et du ministère des armées.**

Le Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM)

Le Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM) est l'instance interarmées nationale de concertation des militaires. Il permet aux militaires d'exprimer au ministre des armées leurs avis sur les questions à caractère général relatives à leur condition et à leur statut.

Présidé par le ministre des armées, le CSFM est le cadre institutionnel dans lequel sont examinées les problématiques de la fonction militaire. Sa consultation sur les projets de textes d'application du statut général des militaires est obligatoire. L'avis du CSFM est consultatif et englobe tout le champ de la condition et du statut des militaires.

Réelle force de proposition, le CSFM œuvre à l'amélioration des conditions de vie des militaires dans des domaines aussi variés que : le logement, la protection sociale, les rémunérations, les droits à permission, la reconversion, les limites d'âge, etc.